

Type d'activité	Base de remboursement	Montant	Date d'exigibilité
Stratégie de développement des marchés	ventes accrues à l'exportation	4 %	avec chacun des quatre rapports de revenus/ventes
Petites entreprises ou entreprises novices à l'exportation	ventes accrues à l'exportation	4 %	avec chacun des deux rapports de revenus/ventes
Soumissions pour projets d'immobilisations	la signature d'un contrat	montant total de l'apport du PDME (voir note)	à la date de signature du contrat

Nota : Dans le cas des soumissions pour un projet d'immobilisations, le requérant devra rembourser la totalité de la contribution du PDME si, de l'avis d'AECEC ou d'ISTC, l'obtention d'un marché est rattachée à l'effort du Programme. Toutefois, dans les cas où la valeur du contrat obtenue est inférieure à 10 % du montant prévu, AECEC pourra consentir à réduire le montant du remboursement s'il y a lieu.

**DISPOSITIONS  
DE  
VÉRIFICATION**

Toutes les dépenses réclamées dans le cadre du PDME et toutes les ventes de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une vérification, et ce, à la discrétion du responsable du projet.